

Un employé des HUG a porté plainte pour harcèlement contre sa responsable, qui entretient par ailleurs des liens familiaux avec un membre de la direction

Une plainte crée le malaise aux HUG

LOUIS VILADENT

Santé au travail ► Ce n'est pas la première fois que cette consultation des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) se retrouve dans la tourmente. Chargée de fournir des expertises psychiatriques à la justice lors de conflits familiaux impliquant des enfants, elle a déjà fait l'objet de plusieurs accusations. En 2019, des dizaines de parents regroupés en association avaient dénoncé des ressemblances troublantes entre les diagnostics à leur égard. Mais deux audits externes étaient parvenus à la conclusion que la méthode de ces expertises était conforme aux standards attendus. Un bilan qui ne prenait toutefois pas en compte les vives critiques soulevées par plusieurs confrères. Ces derniers affirmaient que si la responsable du service possédait de réelles compétences en tant que thérapeute pédopsychiatre, elle n'était pas compétente pour réaliser des expertises auprès des parents (notre article du 20 novembre 2019).

Nouveau coup de théâtre il y a quelques semaines. Cette fois, la responsable de la consultation s'est vue visée par une plainte pour harcèlement, déposée par l'un de ses collaborateurs. «Dominante», «contrôlante», «tyranique»: le plaignant ne mâche pas ses mots. En arrêt maladie depuis qu'il s'est rendu auprès du Ministère public, il décrit un quotidien infernal au sein du service. «Elle [la responsable] a très vite décidé de m'exclure de l'équipe, insinuant que je ne remplissais pas mes horaires.»

Quelques mois à peine après son affectation, elle le «prive» de participer à certaines réunions, raconte-t-il. «À l'inverse, elle venait regarder mon écran d'ordinateur pour voir ce que je faisais, ou m'interdisait de fermer la porte de mon bureau, arguant que de cette manière, elle pouvait contrôler si j'étais là.» En revenant de ses pauses de midi, «elle me demandait où j'avais été», raconte le médecin.

Contacté, un ancien collaborateur – parti du service il y a quelques années après un conflit similaire – craint de s'exprimer de peur de voir sa carrière «démolir». D'autres anciennes employées, tout aussi réservées, font comprendre qu'il y a bel et bien des tensions à l'interne. «Sujet sensible»,



A ce stade, les HUG n'ont pas reçu d'information de la justice au sujet d'une plainte à l'encontre de la responsable. CÉDRIC VINCENSINI

souffle l'une d'elles, tandis que l'autre, dépitée, affirme vouloir «passer à autre chose».

Liens étroits avec la direction

Un élément ressort presque systématiquement au fil des entretiens. Un membre du comité de direction des HUG est le parrain de l'un des enfants de la responsable de la consultation.

«Dominante», «contrôlante», «tyranique»: le plaignant ne mâche pas ses mots

Contacté à ce sujet, l'hôpital affirme que ce lien n'est «jamais entré en ligne de compte» et que le membre de la direction s'est récusé en 2018 pour qu'un autre se charge des affaires ayant trait à cette consultation «dans le but d'éviter les conflits d'intérêts».

Mais que s'est-il passé en 2018? A l'époque, la consultation était encore rattachée à l'unité de psychiatrie lé-

gale, qui effectuait aussi bien les expertises pour les enfants que pour les adultes. A la suite d'un conflit d'envergure avec le chef d'unité, la direction du Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) scinde le service en deux. D'un côté, se retrouvent les expertises pour adultes, et de l'autre, les expertises pour les enfants et leurs parents. C'est l'année suivante que les ennuis avec les parents commencent.

Le collaborateur aujourd'hui à l'origine de la plainte commente: «Je comprend que les expertises puissent faire des parents mécontents. En l'occurrence, la responsable emploie souvent un vocabulaire stigmatisant, jugeant et dénigrant à l'égard de certains des parents expertisés.»

Une réforme nécessaire

Comme l'affirme Diego Esteban, député socialiste au Grand Conseil et membre de la commission des droits de la personne, «les expertises psychiatriques sont un élément hautement conflictuel dans la protection de l'enfance aujourd'hui». Une pression renforcée du fait que «les juges suivent la plupart du temps les recommandations qui en sont issues».

Cela pourrait-il expliquer les conflits avec les collaborateur-ices de la consultation? «C'est possible», admet Diego Esteban, qui précise néanmoins n'avoir pas eu connaissance des faits relatés ici. «En tout cas, il semble urgent de clarifier les choses», poursuit-il. Après la mobilisation des parents en 2019, sa commission a réclamé des informations au Conseil d'Etat quant aux standards et aux méthodes à imposer dans la réalisation des expertises. Le dossier est toujours en suspens.

A ce stade, ni les HUG ni la responsable n'ont reçu d'information des autorités judiciaires au sujet d'une plainte à l'encontre de cette dernière. L'hôpital nous indique par ailleurs que la consultation obtiendra bientôt le statut d'unité à part entière, «compte tenu de la nature différente des prises en charge adultes et pédopsychiatriques et, finalement, pour en simplifier la gestion». Une source interne nous indique que la responsable actuelle est pressentie pour prendre la tête de cette nouvelle unité. Les HUG répondent que «sa nomination n'est pas décidée» et qu'«un processus de sélection aura lieu». I

Nos vies s'allongent, Genève anticipe

Social ► A l'image des tendances démographiques de la Suisse, la population genevoise vit de plus en plus longtemps. Selon les projections du canton, les personnes âgées de 65 et plus pourraient doubler en nombre d'ici à 2050. Idem pour celles âgées de 80 ans et plus.

Pour Nicolas Roguet, délégué à l'intégration du Département de la cohésion sociale, «il est nécessaire pour appréhender ce phénomène de sortir de la seule vision sanitaire et médicale du vieillissement et de prendre en compte sa dimension sociale». En 2022, il a coorganisé les premières «Rencontres de la longue vie», un rendez-vous désormais annuel qui ambitionne de rassembler les acteurs du canton et des communes autour des enjeux du vieillissement de la population.

Après Lancy en 2022, la deuxième édition aura lieu ce jeudi 16 mars à Thônex. «Une thématique pour laquelle les participants se montrent particulièrement en-

thousiastes cette année est celle de l'habitat», remarque Nicolas Roguet. Qui indique par ailleurs que l'idée même des rencontres est née après l'inauguration du quartier des Adrets, à Lancy. «C'est un projet extrêmement novateur, pour lequel il a fallu réfléchir dès le départ à la manière dont pourraient cohabiter les quatre générations qui y vivent.» Un tel projet démontre aussi pour lui la diversité des disciplines amenées à réfléchir ensemble à la question de la longue vie: «D'un côté, la question est architecturale, puisqu'il faut adapter l'intérieur des logements aux besoins évolutifs des locataires. De l'autre, elle est sociologique, s'agissant d'encourager l'interaction entre ces différentes générations.» Aux Adrets justement, les résident-es, âgé-es de 20 à 97 ans, se répartissent à tous les étages et chaque niveau dispose d'espaces communs. Les plus jeunes peuvent bénéficier d'un rabais de loyer s'ils participent aux activités communes.

D'autres facteurs sont à prendre en compte en matière de planification politique du grand âge. «Les modes de vie évoluent très rapidement», souligne Philippe Waner, professeur à l'Institut de démographie et de socioéconomie de l'université de Genève. Et de poursuivre qu'«il est toujours compliqué d'anticiper aujourd'hui les besoins et les envies des personnes âgées de demain». Selon lui, «c'est là que les communes ont un rôle important à jouer, car ce sont elles qui disposent des données les plus fines».

Jeudi, plusieurs intervenant-es se succéderont tout au long de la matinée pour présenter leurs travaux et leurs visions en matière de politiques de la longue vie. Les participant-es pourront ensuite rejoindre l'un des cinq ateliers sur les thèmes de l'habitat, de la participation citoyenne, des solidarités locales, de l'interculturalité ou encore de la transversalité des politiques publiques. LVT

La renaturation de l'Aire se poursuit

Environnement ► la renaturation de l'Aire se poursuit, avec l'achèvement d'une quatrième étape portant sur plus d'un kilomètre de cours d'eau entre le village de Certoux et la frontière française. Dans le secteur, des aménagements ont aussi été mis en place pour lutter contre les crues.

Il y a vingt ans, le village de Lully avait été touché par des inondations spectaculaires. A l'époque, l'Aire était canalisée. Aujourd'hui, la rivière a retrouvé un large lit naturel capable de recevoir des crues. En outre, des digues ont été construites afin de compléter le dispositif de sécurité. Désormais, les villages autour de l'Aire sont protégés contre les crues tricentennales,

souligne hier le Département du territoire. Les travaux de cette quatrième étape ont été pris en charge par le fonds cantonal de renaturation, notamment alimenté par les redevances hydroélectriques.

Aujourd'hui, le transport originel des sédiments a été rétabli, laissant ainsi les matériaux alluvionnaires disponibles dans le cycle naturel de vie de la rivière. Des îlots en forme de losanges tapissent les rives du cours d'eau afin de permettre à l'Aire de façonner elle-même son lit, au gré des écoulements.

Le but est de permettre la constitution «de nombreux milieux favorables au développement d'une flore et d'une faune diversifiées». ATS